

République Française
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN-SUR-ROË

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JANVIER 2016 À 20H00

Nombre de conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 7 janvier 2016

Date d'affichage : 7 janvier 2016

L'an deux mil seize, le quatorze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du sept janvier deux mil seize, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Mesdames RENAULT Patricia et CHEVILLARD Pascale, Adjointes ;
Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène.
Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, HENRY Damien et DEMINGUET Éric.

(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents excusés : Monsieur BRETON Raphaël.

Secrétaire : Monsieur GESLIN Stéphane a été nommé secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Réhabilitation du Réseau d'Assainissement / Choix du bureau d'études
 - 2°) Plan Local d'Urbanisme / Approbation du règlement modifié (article U11)
 - 3°) Bâtiment Communauté de Communes / Proposition d'achat
 - 4°) Décisions Modificatives Budgétaires / Lotissements communaux
 - 5°) Plan Local d'Urbanisme / LA SELLE-CRAONNAISE
 - 6°) Tarifs communaux 2016
 - 7°) Groupement de commandes cantine scolaire / Maintien ou retrait
-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Monsieur LORIER Jean-Luc en tant que Conseiller Municipal depuis le 12 janvier 2016. Cette information a été transmise par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de la Mayenne, ainsi que le nouveau tableau du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË.

2016-001 : RÉHABILITATION du RÉSEAU d'ASSAINISSEMENT - CHOIX du BUREAU d'ÉTUDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été lancée une consultation d'appel d'offres par procédure adaptée dans le cadre de la Réhabilitation du Réseau d'Assainissement dans la zone de la Charmille et dans la rue Louis Letort.

Le lancement de la procédure d'appel d'offres a été effectué le 3 novembre 2015 sur le site www.achatspublics53.org ainsi que sur le site Internet de la Commune. La date limite de dépôts des dossiers a été fixée au 3 décembre 2015 à 12h00.

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 3 décembre 2015 à 16h00 et a ainsi enregistré le dépôt de 2 candidatures et leurs offres :

- **S.C.E**, basée à NANTES (Loire-Atlantique), pour un montant de base de 11 950€50 (H.T), soit 14 340€60 (T.T.C) ;
- **A.M.C**, basée à ANGERS (Maine-et-Loire), pour un montant de base de 7 014€15 (H.T), soit 8 416€98 (T.T.C) ;

Monsieur VERDIER Hervé, chargé de mission auprès de la Direction Départementale des Territoires Pôle Territorial Sud-Mayenne a, suite à l'ouverture des plis, analysé les offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'entreprise S.C.E, basée à NANTES (Loire-Atlantique), 4, rue Viviani, pour un montant de **11 950€50** (H.T), soit **14 340€60** (T.T.C) ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à l'entreprise S.C.E ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2016-002 : APPROBATION de la MODIFICATION SIMPLIFIÉE n°1 du PLAN LOCAL d'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté municipal n°2015/49 engageant la procédure de modification simplifiée du P.L.U. Cette modification simplifiée avait pour objet la réécriture de l'article UB 11 concernant la réalisation des clôtures.

Conformément à cet arrêté, le projet de modification simplifiée du P.L.U a été mis à disposition du public entre le 4 novembre 2015 et le 4 décembre 2015.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'un affichage en Mairie, d'une publication dans un journal diffusé dans le Département, à savoir le "Ouest-France" du 27 octobre 2015.

Le dossier comprenait la notice de présentation, exposant les motifs et expliquant les choix retenus pour la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, et les pièces du P.L.U modifiées.

Le bilan de la concertation fait apparaître :

- Aucun avis reçu des personnes publiques associées.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification simplifiée du P.L.U, sans modification du dossier mis à disposition du public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-13-2 et L.123-13-3,
Vu l'arrêté municipal n°2015-49 en date du 20 octobre 2015 prescrivant la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË,

Vu la délibération n°DCM2015-134 en date du 22 octobre 2015 prescrivant les modalités de mise à disposition du public,

Considérant que le bilan de la mise à disposition du public est très favorable au projet et ne nécessite pas de modifier le dossier de modification simplifiée présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'approuver la modification simplifiée du P.L.U telle qu'elle a été mise à disposition du public ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conformément aux articles R 123-24 et suivants du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à partir de la date à laquelle auront été effectuées les dernières formalités ci-après : réception en Préfecture de la délibération d'approbation accompagnée du dossier de Modification simplifiée, accomplissement des mesures de publicité, affichage en Mairie et mention de cet affichage dans un journal.

2016-003 : PROPOSITION d'ACHAT du BÂTIMENT APPARTENANT à la COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS de CRAON

Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint au Maire en charge des bâtiments communaux rappelle au Conseil Municipal qu'un bâtiment appartenant à la Communauté de Communes du Pays de CRAON serait susceptible d'être acquis par la Commune pour sa réhabilitation.

Il rappelle également la visite de ce bâtiment effectuée par les membres de l'Assemblée délibérante, en vue d'établir des projets à plus ou moins longs termes pour cet édifice.

La Communauté de Communes du Pays de CRAON, par l'intermédiaire de Monsieur GENDRY Daniel, Vice-président en charge des Affaires économiques et via son courrier en date du 27 octobre 2015, propose l'acquisition de ce bâtiment par la Commune avec une offre à 15 000€00.

La Commission "Bâtiments communaux" s'est réunie pour évoquer cette possible acquisition par la Commune. Cette dernière propose une offre de 10 000€00.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'offre proposée par la Commission "Bâtiments communaux" à hauteur de 10 000€00 ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette proposition à Monsieur GENDRY Daniel, Vice-président de la Communauté de Communes du Pays de CRAON ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2016-004 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°1 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL - EXERCICE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour établir les écritures comptables de fin d'année demandées par Madame la Trésorière Principale de CRAON, il convient de procéder à certaines modifications budgétaires sur le Budget Primitif 2015 de la façon suivante :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	040	3555	Terrains aménagés	-19 605€92
	040	3355	Travaux	+19 605€92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-005 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°1 - BUDGET LOTISSEMENT de la BRUNETIÈRE - EXERCICE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour établir les écritures comptables de fin d'année demandées par Madame la Trésorière Principale de CRAON, il convient de procéder à certaines modifications budgétaires sur le Budget Primitif 2015 de la façon suivante :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	33	3355	Travaux	-34 278€92
	040	3355	Travaux	+34 278€92

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget du Lotissement de la Brunetière ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-006 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES n°1 - BUDGET LOTISSEMENT des MARRONNIERS - EXERCICE 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour établir les écritures comptables de fin d'année demandées par Madame la Trésorière Principale de CRAON, il convient de procéder à certaines modifications budgétaires sur le Budget Primitif 2015 de la façon suivante :

Programme	Chapitre	Article	Libellé	Montant
	010	3354	Études et prestations de services	-2 748€00
	040	3354	Études et prestations de services	+2 748€00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte les modifications budgétaires susmentionnées ;

CHARGE Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget principal ;

CHARGE Monsieur le Monsieur le Maire de notifier ces modifications budgétaires à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-007 : AVIS sur le PLAN LOCAL d'URBANISME de LA SELLE-CRAONNAISE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur JUGÉ Joseph, Maire de la Commune de LA SELLE-CRAONNAISE, demandant, au nom de son Conseil Municipal, un avis de la Commune sur l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, les Communes limitrophes de celles élaborant leurs Plan Locaux d'Urbanisme doivent demander un avis à ces dernières avant soumission à enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

PREND acte de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LA SELLE-CRAONNAISE ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur JUGÉ Joseph, Maire de la Commune de LA SELLE-CRAONNAISE.

2016-008 : TARIFS COMMUNAUX 2016

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal présents, des changements concernant les tarifs communaux pour l'année 2016.

Les tarifs communaux présents sur cette délibération s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2016, jusqu'à notification de changements.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de d'appliquer les tarifs communaux comme suit :

TARIFS de LOCATION de la SALLE POLYVALENTE

1 journée	153€50
2 jours	283€80
Journée supplémentaire	51€50
Vin d'honneur	40€50
Heure de chauffage	10€25
<u>Location des tables et chaises</u> Tables en bois sur pieds et entretoises	1€05

Tables stratifiées	2€05
Chaises	0€20

TARIFS de LOCATION de la SALLE du FRÊNE

<u>Tarifs WEEK-END</u> Habitants de la Commune	178€00 + 21€50 de frais de chauffage
Habitants Hors-Commune	208€00 + 21€50 de frais de chauffage
<u>Tarifs JOURNÉE</u> Habitants de la Commune	93€20 + 11€30 de frais de chauffage
Habitants Hors-Commune	129€30 + 11€30 de frais de chauffage
Vin d'honneur	57€60

Le forfait chauffage est à régler en fonction du temps.

TARIFS de LOCATION de la SALLE des LAVANDIÈRES

Vin d'honneur	40€50
Repas froid	77€00 + 11€30 de frais de chauffage
2 jours (repas froid uniquement)	104€50

TARIFS de LOCATION du FOYER des JEUNES

Soirée d'adultes	77€00 + 11€30 de frais de chauffage
2 soirées d'adultes	104€50 + 21€50 de frais de chauffage

TARIFS de LOCATION des SALLES de la MAIRIE

Vin d'honneur	40€50
---------------	--------------

TARIFS de LOCATION du PLATEAU ou REMORQUE avec PERSONNEL COMMUNAL

Mise à disposition	33€00 (plateau grande contenance)
--------------------	---

TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concession 15 ans	63€60
Concession 30 ans	106€00

TARIFS COLUMBARIUM

Concession 30 ans	566€60
Concession 50 ans	846€40

TARIFS JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion des cendres et fourniture de plaque gravée	60€00
---	--------------

TARIFS CAVES-URNES

Concession 15 ans	200€00
Concession 30 ans	350€00

CAUTION

Pour toute location, une caution de 200€00 sera demandée lors de la prise de possession de la salle par le demandeur.

ARRHES

A chaque réservation, **un versement d'arrhes égal à 30% de la somme totale de la location** sera demandé aux demandeurs.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Trésorière Principale de CRAON.

2016-009 : GROUPEMENT de COMMANDES pour les REPAS de la CANTINE SCOLAIRE - MAINTIEN dans le GROUPEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË appartient à un groupement de commande pour la fabrication et la fourniture de repas au restaurant scolaire, via la société Océane de Restauration.

La Commune de POUANCÉ (Maine-et-Loire) est porteuse du groupement de commande depuis l'adhésion de la Commune à ce dernier, à savoir depuis le 19 juillet 2012 (délibération n°2012-44).

Le marché de restauration conclu pour 4 ans, arrive à échéance au 31 août 2016 : il convient donc de se prononcer sur le maintien de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË à ce groupement.

En effet, avant de pouvoir lancer la consultation d'appel d'offres, le groupement de commandes veut savoir notre position quant à notre maintien ou à notre retrait..

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de maintenir sa place au sein du groupement de commandes pour les repas à la cantine scolaire ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à Monsieur Pierrick ESNAULT, Maire de POUANCÉ (Maine-et-Loire) et Président du groupement de commandes ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2016-010 : DEMANDE de SUBVENTION au TITRE de la DOTATION d'ÉQUIPEMENT des TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) 2016 - SALLE de l'ÉTANG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË a acquis en 2015, la salle du Patronage, rebaptisée Salle de l'Étang et qu'elle envisage d'y effectuer des travaux de réhabilitation pour en faire une salle de spectacles à destination du public.

Ces travaux consistent, à terme, à la rénovation complète du bâtiment. Compte tenu du montant global des travaux et des capacités financières de la Commune, ces travaux seraient programmés sur plusieurs exercices comptables.

Des travaux de maçonnerie, de plomberie, d'électricité et d'huisseries sont programmés. Plusieurs devis ont été établis auprès d'entreprises spécialisées.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'article L 234-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que certains programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) ;

Entendu l'exposé de Monsieur PÈNE Loïc, Maire et de Monsieur GUILLET Vincent, 1^{er} Adjoint en charge des travaux et bâtiments communaux ;

DÉCIDE de solliciter au titre de la D.E.T.R 2016, une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :

- Opération n°1 : Travaux de maçonnerie, pour un montant prévisionnel de 7 094€00 H.T
- Opération n°2 : Travaux d'huisseries (portes et fenêtres), pour un montant prévisionnel de 8 817€61 H.T
- Opération n°3 : Travaux d'électricité, pour un montant prévisionnel de 5 963€00 H.T
- Opération n°4 : Travaux de plomberie, pour un montant prévisionnel de 2 267€00 H.T
- Opération n°5 : Travaux de remplacement de gouttière, pour un montant prévisionnel de 1 012€26 H.T

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2016 auprès de l'État ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2016-011 : DEMANDE de SUBVENTION au TITRE de la RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2016 - SALLE de l'ÉTANG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË a acquis en 2015, la salle du Patronage, rebaptisée Salle de l'Étang et qu'elle envisage d'y effectuer des travaux de réhabilitation pour en faire une salle de spectacles à destination du public.

Ces travaux consistent, à terme, à la rénovation complète du bâtiment. Compte tenu du montant global des travaux et des capacités financières de la Commune, ces travaux seraient programmés sur plusieurs exercices comptables.

Des travaux de maçonnerie, de plomberie, d'électricité et d'huisseries sont programmés. Plusieurs devis ont été établis auprès d'entreprises spécialisées.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de solliciter au titre de la Réserve Parlementaire, une subvention auprès de Monsieur ZOCCHETTO François, Sénateur de la Mayenne, pour le travaux suivants :

- Opération n°1 : Travaux de maçonnerie, pour un montant prévisionnel de 7 094€00 H.T
- Opération n°2 : Travaux d'huisseries (portes et fenêtres), pour un montant prévisionnel de 8 817€61 H.T
- Opération n°3 : Travaux d'électricité, pour un montant prévisionnel de 5 963€00 H.T
- Opération n°4 : Travaux de plomberie, pour un montant prévisionnel de 2 267€00 H.T
- Opération n°5 : Travaux de remplacement de gouttière, pour un montant prévisionnel de 1 012€26 H.T

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire auprès de Monsieur ZOCCHETTO François, Sénateur de la Mayenne ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Sécurité des bâtiments communaux** : Monsieur BRIQUET Alain, 2ème Adjoint, informe le Conseil Municipal de l'audit réalisé par l'entreprise VULCAIN concernant la sécurité des bâtiments communaux en terme de prévention incendie. Il conviendra de redéfinir les propositions commerciales avec Madame TOCQUER Isabelle, Commerciale VULCAIN.
- **Redistribution des Commissions Communales** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réorganiser les commissions communales suite à la démission de Monsieur LORIER Jean-Luc. Les Élus ont repris les commissions une par une et ont procédé aux changements. La liste des Commissions Communales est disponible en consultation à la mairie et sur le site Internet de la Commune.
- **Carrefour "Bel-Orient / Compte-rendu de réunion avec Mme DOINEAU Élisabeth** : Suite au passage en mairie de Madame DOINEAU Élisabeth, Conseillère Départementale, relatif à l'aménagement du carrefour "Bel-Orient", Monsieur le Maire doit prendre contact avec Monsieur PAILLARD Didier, garagiste pour faire état de l'avancée du dossier.
- **Commission Ad'AP** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a adhéré à un groupement de Communes pour l'évaluation de ses conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou souffrant d'un handicap, pour l'ensemble de ces édifices publics. Il convient désormais de désigner une commission d'Élus pour gérer les différents suivis des dossiers d'accessibilité. Il est convenu que la commission bâtiments communaux soit celle qui gère les dossiers d'Ad'AP.
- **Boucles de la Mayenne** : Les Boucles de la Mayenne se dérouleront les 3, 4 et 5 juin 2016. Elles seront de passage à SAINT-AIGNAN-SUR-ROË le vendredi 3 juin 2016 vers 14h30 lors de l'étape SAINT-BERTHEVIN - CRAON.
- **Trésorerie de COSSÉ-LE-VIVIEN** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture définitive de la Trésorerie de COSSÉ-LE-VIVIEN. Tous les services sont transférés à la Trésorerie de CRAON.
- **Foyer des Jeunes** : Madame CHEVILLARD Pascale, 4ème Adjointe propose au Conseil Municipal que soit étudié la location du Foyer des Jeunes et l'organisation de soirée pour les jeunes sous la surveillance partielle des adultes.
- **Réunion Commission Finances** : Madame RENAULT Patricia, 3ème Adjointe en charge des Finances propose à la Commission Finances, en vue de l'élaboration des budgets 2016, une réunion avec Madame KAPFER Gisèle, Trésorière Principale de CARON, le mercredi 17 février 2016 à 16h00.
- **Busage lotissement des Marronniers** : Monsieur HENRY Damien interpelle le Conseil Municipal sur le busage du lotissement des Marronniers. Après étude, il paraît que le busage n'empiète pas sur les futures parcelles du lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 11 Février 2016 à 20h00.

SIGNATURES

Absent				
Mr BRETON R.	Mr BRIQUET A.	Mme BROSSEAU M.	Mme CHEVILLARD P.	Mr DEMINGUET É.
Mr GESLIN S.	Mme GOUIN L.	Mr GUILLET V.	Mme GUINEHEUX A.S.	Mr HENRY D.
Mr LORIER J.L.	Mr PAILLARD M.	Mr PÈNE L.	Mr POIRIER M.	Mme RENAULT P.